



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4017

du 01/06/2012

Commune OLYMPIQUE

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau** : secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- 2011 -2012

Nombre total de pages

3 pages – Annexe : 4 pages

Documents à renvoyer

- Oui au Cabinet de Monsieur Antoine, Ministre des Sports
- Date limite de renvoi de la fiche signalétique : 22 juin 2011

Mot-clé :

Sport – jours blancs – commune –
Projet sportif

Destinataires de la circulaire

A l'attention de :

- Monsieur le Ministre, Président de la Commission Communautaire française chargé de l'enseignement ;
- Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Organes de représentation et de coordination ;
- des Chefs d'établissement d'enseignement secondaire, ordinaire organisé ou subventionné par la Communauté française,
- des Pouvoirs organisateurs des établissements secondaires, ordinaires de l'enseignement libre subventionné ;
- Pouvoirs organisateurs des établissements secondaires, ordinaires de l'enseignement officiel subventionné ;

Pour information :

- Aux Organisations syndicales
- Aux Associations de Parents
- Aux Membres du Service général de l'Inspection

Signataire

Ministres: Marie-Dominique **SIMONET**, Ministre de l'Enseignement obligatoire
André **ANTOINE**, Vice-Président et Ministre des Sports

Personnes de contact

Service à l'Administration:

Nom et prénom	Téléphone	Email
Olivier DRADIN	02/690 82 32	Olivier.dradin@cfwb.be

Au Cabinet de Monsieur le Ministre ANTOINE :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Pierre WILQUET	081/25 38 74	Pierre.wilquet@gov.cfwb.be

CIRCULAIRE « COMMUNE OLYMPIQUE »

Madame la Directrice,
Madame la Préfète des Etudes,
Monsieur le Directeur,
Monsieur le Préfet des Etudes,

2012, Année olympique. Tous les quatre ans, ce formidable rendez-vous planétaire enflamme les foules. Le sport de haut niveau, par les prouesses réalisées et les émotions transmises, est un levier exceptionnel pour promouvoir la pratique d'une activité physique régulière tout au long d'une vie.

Dès lors, nous avons souhaité transposer cet événement au cœur même de nos entités au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au travers du concept « Commune olympique ».

Ce projet doit permettre aux différents acteurs du mouvement sportif au sein d'une même commune - clubs, écoles, centres sportifs, ... - de se rassembler et de collaborer ensemble à l'organisation d'une grande journée sportive lors des « jours blancs ». Occuper ces « jours blancs » de manière constructive et éducative est un objectif que nous partageons avec les établissements scolaires et les parents. Cette période pourrait être mise à profit pour permettre à nos jeunes de pratiquer du sport et de découvrir de nouvelles disciplines.

Le mouvement sportif est bien souvent éparpillé. Nous souhaitons canaliser cette formidable énergie au travers d'un projet commun : « Commune Olympique ». Il s'agit du moment idéal pour décompresser, terminer l'année en beauté et s'ouvrir à de nouvelles expériences sportives. L'opportunité est unique pour favoriser l'émergence d'une culture et d'une identité sportive au sein de votre établissement, en interaction avec les acteurs du monde sportif.

Comme de coutume, les procédures de demande se veulent simples afin de faciliter vos démarches. Nous vous invitons à rencontrer les différents acteurs de votre commune afin d'élaborer ensemble votre projet de « Commune olympique ».

Vous trouverez ci-après, le formulaire de demande ainsi que le règlement de l'opération.

En vous soutenant dans la concrétisation d'ambitieux projets sportifs, nous vous prions de croire, Madame la Directrice, Madame la Préfète des Etudes, Monsieur le Directeur, Monsieur le Préfet des Etudes, en l'expression de nos sincères salutations sportives.

Marie- Dominique SIMONET
Ministre de l'Enseignement obligatoire
et de Promotion sociale

André ANTOINE
Vice-Président
et Ministre des Sports

Présentation et réglementation - Circulaire « Commune Olympique »

Le projet sportif de toute une commune ! PRESENTATION et REGLEMENTATION

« Commune Olympique » c'est :

- ∅ L'organisation d'une grande journée sportive pour les élèves de l'enseignement secondaire.
- ∅ La journée comportera un volet initiation et compétition.
- ∅ La possibilité de prolonger la découverte en pratique régulière, en s'affiliant à un club.
- ∅ Rassembler autour d'un projet commun, les acteurs du sport :
 - Pouvoirs Locaux : Commission Communale des Sports ou Maison des Sports ou Centres Sportifs Locaux (intégrés) ou Commune
 - Monde scolaire : Etablissements scolaires secondaires
 - Clubs sportifs.
- ∅ La possibilité de prolonger la découverte en pratique régulière, en s'affiliant à un club.
- ∅ Répartir les activités sur les différents sites sportifs de l'entité.

Le concept :

Au sein d'une commune, différents acteurs se réunissent et collaborent, au sein d'un groupe de projet pour mettre sur pied une journée sportive qui fera de l'entité une « Commune Olympique » en fin d'année scolaire.

Ce projet doit être le fruit d'une réflexion pour assurer une dynamique sportive intégrée au niveau d'une commune.

La Fédération Wallonie-Bruxelles établira une convention de partenariat avec l'acteur désigné comme le porteur de projet par le groupe des partenaires.

La Fédération Wallonie-Bruxelles accordera une préférence – par ordre de priorité - aux porteurs de projet suivants :

- Commission Communale des Sports/Maison des Sports
- Centre Sportif Local/Local intégré
- Etablissement scolaire/Club sportif
- Commune.

La Fédération Wallonie-Bruxelles imposera un nombre minimal d'acteurs obligatoires :

- Commission Communale des Sports ou Centre Sportif Local/Local intégré ou Maison des Sports ou Commune
- Un club sportif
- Deux établissements scolaires.

Un encadrement minimum des élèves doit évidemment être prévu dans le respect des règles habituelles.

La Fédération Wallonie-Bruxelles encouragera les Fédérations sportives à participer activement à ces journées sportives. La Fédération Wallonie-Bruxelles, au travers de l'Adeps, se mobilisera sur sollicitation du groupe de projet par l'entremise des Centres de Conseil du Sport et du Centre de prêt de matériel.

Le calcul du subside octroyé se fera sur base de la grille suivante :

- Montant forfaitaire de 650 euros par tranche de 1.000 élèves inscrits dans les établissements scolaires secondaires, ordinaires et spécialisés, de plein exercice et en alternance, participant au projet
- Montant forfaitaire de 150 euros par club sportif participant
- Montant forfaitaire de 150 euros par établissement scolaire participant.

L'introduction de la demande se fera à l'aide du bulletin ci-joint qui est à renvoyer à la Cellule Sport du Cabinet du Ministre André Antoine – Rue d'Harscamp 22 à 5000 Namur.

Annexe : 1 bulletin d'inscription (4 pages)



Commune Olympique 2011/2012

1. FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du porteur de projet:

Statut juridique et nom complet:

Province:

Commune:

*** Personne de contact**

Nom et Prénom:

Adresse:

E-mail:

GSM:

*** Personne de contact 2**

Nom et Prénom:

Adresse:

E-mail:

GSM:

Numéro de compte (+ joindre attestation bancaire format IBAN)

BE _ _ . _ _ _ . _ _ _ _ . _ _ _ _

2. ACTEURS

----- A. Publics -----

Commission Consultative des Sports/Maison des Sports Centre Sportif Local(intégré)/Commune

Nom:

Adresse:

Personne de Contact:

E-mail:

GSM:

Nom:

Adresse:

Personne de Contact:

E-mail:

GSM:

----- B. Etablissement(s) Scolaire(s) -----

Nom:

Adresse:

Personne de Contact:

E-mail:

GSM:

Nom:

Adresse:

Personne de Contact:

E-mail:

GSM:

Nom:

Adresse:

Personne de Contact:

E-mail:

GSM:

----- **C. Club(s) sportif(s)** -----

Nom + Discipline:
Adresse:
Personne de Contact:
E-mail:
GSM:

Nom + Discipline:
Adresse:
Personne de Contact:
E-mail:
GSM:

Nom + Discipline:
Adresse:
Personne de Contact:
E-mail:
GSM:

Nom + Discipline:
Adresse:
Personne de Contact:
E-mail:
GSM:

Nom + Discipline:
Adresse:
Personne de Contact:
E-mail:
GSM:

Nom + Discipline:
Adresse:
Personne de Contact:
E-mail:
GSM:

Prière de joindre obligatoirement:

- * Attestation bancaire reprenant clairement le numéro du compte (IBAN) et les coordonnées du porteur de projet
- * Présentation générale du projet
- * Budget prévisionnel détaillé

Documents à renvoyer au :

**Cabinet du Ministre des Sports André Antoine,
rue d'Harscamp, 22
5000 NAMUR.**

Fait à

le _ _ / _ _ / _ _ _ _

Déclare sur l'honneur la véracité des informations communiquées

Signature :